

VIAU, PIERRE, prêtre catholique, éducateur, vicaire général et administrateur scolaire, né le 24 juillet 1784 à Saint-Constant, Québec, et baptisé à Saint-Philippe-de-Laprairie, Québec, fils de Pierre Viau, cultivateur, et de Marie-Joseph Barrette ; décédé le 13 juin 1849 à Montréal.

Pierre Viau fit ses études classiques au collège Saint-Raphaël, à Montréal, de 1799 à 1806. Lorsqu'il opta pour le sacerdoce à l'automne de cette dernière année, il resta au petit séminaire de Montréal à titre de régent. L'année suivante, il poursuivit ses études théologiques au séminaire de Nicolet, tout en y enseignant les éléments latins ; le directeur, Jean-Charles Bédard, le considérait comme un excellent professeur auprès des débutants du cours classique. Comme la plupart des ecclésiastiques de son époque, Viau termina sa formation sacerdotale au grand séminaire de Québec. À l'occasion de son accession au sous-diaconat, comme aucun membre de sa parenté ne pouvait lui assurer un titre clérical, il s'en remit avec reconnaissance à Claude Marotte, cultivateur de la côte Sainte-Catherine, à Laprairie (La Prairie). Il n'était pas rare qu'un bienfaiteur s'engageait ainsi à hypothéquer un lot ou une partie de sa terre, afin de garantir une pension annuelle de 150# à un futur prêtre en cas de besoin ou du moins aussi longtemps qu'il serait sans un bénéfice équivalant à ce montant d'argent. Un tel titre clérical rassurait l'évêque sur le fait que « le clerc dans les ordres sacrés aura[it] pendant toute sa vie les ressources nécessaires à son honnête entretien ». Viau fut ordonné prêtre à Québec le 3 décembre 1809.

Aussitôt nommé vicaire de la paroisse Saint-Michel, à Vaudreuil, puis, à l'automne de 1810, vicaire à la cathédrale Notre-Dame de Québec, Viau se trouva avec des curés qui favorisèrent son apprentissage pastoral. Après avoir momentanément œuvré dans la paroisse Sainte-Geneviève-de-Batiscan, près de Trois-Rivières, il fut nommé dès le printemps de 1812 curé de la paroisse Saint-Ignace, à Cap-Saint-Ignace, qui comprenait aussi la desserte Saint-Antoine, à l'île aux Grues. Viau apparut bientôt, par le genre de correspondance qu'il entretenait avec l'évêque de Québec, Mgr Joseph-Octave Plessis*, comme le prototype du curé toujours soucieux d'approfondir les exigences de la doctrine catholique, surtout dans les domaines de la morale et du droit canonique. Son approche relevait de la casuistique, mais sa préoccupation était plutôt d'ordre intellectuel.

Il faut admettre tout de même que Viau était plutôt strict dans les cas suivants : l'observance du carême, le pardon des fornicateurs, le port de la soutane et du surplis pour les chantres qui étaient dans le chœur, les sacres et les imprécations, la participation à des bals, les baisers entre fiancés. D'autre part, son correspondant, Mgr Plessis, puisait dans ses connaissances et dans son expérience d'ancien curé des façons de nuancer et de relativiser certains cas, tout en faisant ressortir des principes de base inhérents à la morale chrétienne. À titre d'exemple, il répondit à Viau que les enfants devaient obéir à leurs parents plutôt que de respecter le carême à l'encontre de ces derniers ; que les sacres n'étaient pas des péchés graves à moins d'être proférés durant une véritable colère ; que « vingt péchés mortels de

différentes natures commis dans une année [étaient] moins embarrassants pour un confesseur que trois ou quatre rechutes dans un même péché mortel, parce qu'il y a[vait] habitude dans le second cas et non dans le premier » ; que, compte tenu de nombreuses références à quatre épîtres de saint Paul, toute relation sexuelle était défendue hors du mariage légitime.

Le souci d'orthodoxie manifesté par Viau et l'attention mise par Mgr Plessis à lui répondre avec précision révèlent une facette souvent moins connue des tâches pastorales du curé et de l'évêque à cette époque. Au rythme de trois ou quatre fois par année dans le cas de Viau, quoique moins fréquemment pour plusieurs autres curés, l'évêque parachevait les études théologiques de ses collaborateurs et les aidait à acquérir un bon jugement dans l'exercice de leur ministère sacerdotal.

La formation théologique des prêtres canadiens était d'ailleurs fort limitée au début du xix^e siècle. Durant leurs trois années d'études, dont les deux premières se faisaient souvent dans un collège où les ecclésiastiques étaient en même temps professeurs titulaires d'un groupe d'élèves, ils essayaient de saisir les six volumes des *Compendiosæ institutiones theologicæ* [...], édités à Poitiers, en France, en 1778, au total plus de 3 600 pages. Situé dès le point de départ dans la foi, l'étudiant apprenait à connaître Dieu dans ses relations trinitaires, dans son incarnation et dans son aide surnaturelle, avant de se pencher sur l'être humain, d'ailleurs perçu comme pécheur. Celui-ci pouvait renouer contact avec le Seigneur par la prière et par les sacrements. Les deux sources de la révélation, Écriture sainte et Tradition, faisaient l'objet du dernier livre. Il va sans dire que les études théologiques étaient plutôt sclérosées. Elles consistaient dans des connaissances fort précises sur tous les sujets religieux et elles se poursuivaient dans une perspective pastorale stéréotypée.

En Europe comme au Bas-Canada, la formation des futurs prêtres s'inscrivait alors dans un cadre où primait la vie spirituelle et morale. Ce fut d'ailleurs la pensée de Viau lorsque Mgr Plessis lui demanda en 1818 d'être le directeur des ecclésiastiques du grand séminaire de Québec. « Je sens qu'il y a beaucoup à gagner dans un séminaire du côté des vertus ecclésiastiques. L'exemple des confrères avec lesquels on vit, les exemples et la vie de plusieurs jeunes gens parmi lesquels il s'en trouve de très fervents ne contribuent pas peu à porter à la vertu. » Viau ajouta qu'un second motif de son consentement à cette nomination inattendue était la manifestation de la volonté de Dieu par celle de ses supérieurs.

Ses deux années de directorat et d'enseignement au grand séminaire de Québec ne désappointèrent probablement pas trop Viau, puisque après de brefs séjours aux cures de Saint-Nicolas, près de Québec, de 1820 à 1822, de Sainte-Anne, à Yamachiche, de 1822 à 1825, et de Saint-Pierre-du-Sud, à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, avec la desserte Saint-François (à Saint-François-Montmagny), en 1825 et 1826, il accepta de rendre un service semblable à Mgr Jean-Jacques LARTIGUE, qui venait d'ouvrir le séminaire Saint-Jacques, à

Montréal. Mais son acquiescement avait été précédé d'hésitations, de réflexion devant Dieu et de consultations auprès de « personnes respectables et de bon conseil ». Il ajouta pourtant : « J'aime peu le ministère et comme j'aime cependant à me rendre utile j'accepte volontiers. » Il précisa que son état de santé ne lui permettait de jeûner en aucun temps et reconnut qu'« on [lui] a[vait] toujours reproché d'être trop sédentaire ». De fait, cette seconde expérience fut moins longue que la précédente. Mgr Lartigue s'aperçut rapidement que son collaborateur s'accommodait difficilement de son travail, pour lequel il ne manifestait d'ailleurs pas de talents particuliers. Or la cure de Notre-Dame-de-Liesse, à Rivière-Ouelle, venait d'être ouverte en raison du départ de son curé, Bernard-Claude Panet*, qui devait remplacer à titre d'archevêque de Québec Mgr Plessis, décédé peu auparavant. Comme Mgr Panet avait assez confiance en Viau non seulement pour le nommer à cette cure, mais aussi pour lui donner la responsabilité de vicaire général dans toute la région du Bas-Saint-Laurent, Mgr Lartigue laissa partir celui qui avait été pendant cinq mois le directeur de son séminaire.

Mgr Lartigue et Viau avaient tout de même eu le temps de s'apprécier. Leur correspondance de la décennie suivante le démontra sans équivoque. Autant Viau s'informait de l'opinion de Mgr Lartigue dans certains domaines où à titre de vicaire général il exerçait l'autorité ecclésiastique déléguée par l'évêque (dispense de mariage, cas réservés, exemption de vœux, taux d'intérêt sur prêt), autant Mgr Lartigue faisait part à Viau de son point de vue sur des sujets comme le projet de loi sur les fabriques [V. Louis Bourdages*], ses démêlés avec les sulpiciens, la parution d'un journal ecclésiastique et évidemment l'ultramontanisme.

Viau se permit d'abord de tenter d'atténuer l'engouement de Mgr Lartigue pour ce mouvement ecclésiologique. Il trouvait Alfonso Muzzarelli « un peu avocat » de l'autorité du pape et Hugues-Félicité-Robert de La Mennais peu convaincant pour ce qui avait trait à la doctrine de l'Église des premiers siècles, et il reprochait à Roberto Bellarmino son peu de sens critique (en cela il se référait à Nicolas Bergier et à François-Xavier de Feller). Il avait de plus remarqué que Muzzarelli et La Mennais ne rapportaient pas de la même façon le sixième canon du concile de Nicée et que Bellarmino, Muzzarelli, Charles-René Billuart et Alphonse-Marie de Liguori considéraient différemment la juridiction des évêques.

Mgr Lartigue était trop convaincu de la valeur de l'ultramontanisme pour broncher devant de telles interrogations ou nuances. « Ce serait une erreur grave de croire, affirmait-il, que le pape n'a pas, de droit divin, une juridiction pastorale sur tous les évêques du monde et que par conséquent il ne peut pas les placer, les déplacer, les rétablir, restreindre ou étendre les limites de leur juridiction. » Si l'on trouvait peu de preuves, dans les trois premiers siècles de l'Église, de la nomination ou de la confirmation des évêques par les papes à leur siège respectif, c'est que les documents d'époque avaient disparu à cause des persécutions, poursuivait Mgr Lartigue. Pour sa part, il trouvait solides les fondements sur lesquels se basaient La Mennais et Muzzarelli, même pour les premiers siècles de l'Église. Par ailleurs,

l'autorité de Mathias Chardon semblait bien mince à ses yeux, surtout depuis qu'il avait lu l'opinion de ce théologien sur les ordinations présumément sacerdotales chez les anglicans. Le jugement de Feller lui paraissait hasardeux et l'article de Bergier sur la juridiction des évêques pitoyable. Quant à Muzzarelli, il prenait le ton plutôt d'un Italien que d'un avocat. Viau s'avoua vaincu : « Je veux bien croire que je me suis trompé. Vos connaissances sont bien plus étendues que les miennes. »

Rien n'empêche que Charles-François Baillargeon*, curé de la cathédrale et futur archevêque de Québec, se considérait bien moins informé que Viau, son ancien curé à Cap-Saint-Ignace, celui-là même qui lui avait indiqué la voie du sacerdoce. Sans avoir, comme Viau, parcouru les écrits des auteurs de théologie, sans en avoir analysé ni confronté le contenu, sans être remonté jusqu'à leurs sources, Baillargeon partageait cependant l'avis de son correspondant sur l'ensemble des théologiens : « Je suis pleinement convaincu, comme vous, que toute leur science est à refaire, que leur manière de traiter la science de Dieu est en général défectueuse, qu'en introduisant dans cette science sublime une mauvaise philosophie ou plutôt en voulant baser cette science divine sur une pitoyable philosophie [et] sur un tas d'arguties, ils ont rendu un très mauvais service à la religion ; que dis-je, ils ont démoli les fondements de la religion, oubliant qu'elle est essentiellement fondée sur l'autorité et mettant à la place leur raison particulière, leurs petits raisonnements. » On peut voir dans quel sens s'orientait peu à peu la façon de penser de certaines personnes influentes dans l'Église bascanadienne. Comme on utilisait régulièrement à l'époque le mot religion à la place du mot Église, le critère de l'autorité prenait dans celle-ci une place prépondérante. De ce fait, la papauté et la hiérarchie ecclésiastique étaient valorisées.

Si les liens étaient étroits entre Baillargeon et Viau, surtout après que celui-ci eut placé dans des familles de Rivière-Ouelle six orphelins de parents irlandais récemment décédés à cause du choléra, ils étaient plutôt tendus entre Viau et le successeur de Mgr Panet au siège épiscopal de Québec, Mgr Joseph Signay. Ce dernier encourageait son curé à approfondir l'Écriture sainte et à réfuter des mauvais livres, mais il ne voyait pas comment tout cela pourrait être imprimé et rendre vraiment service. De plus, il le jugeait plaignard : puisque les trois quarts des prêtres souffraient de rhumatismes, comment pouvait-on parler d'infirmités dans son cas plus que dans celui des autres ? Et ces changements fréquents de vicaire exigés par Viau, de quoi dépendaient-ils ? Où l'évêque pourrait-il en trouver un plus parfait que les précédents ?

Il n'est donc pas étonnant que dans un tel contexte Viau ait quitté la région de Québec en 1835 et qu'il ait gagné Montréal pour se rapprocher de Mgr Lartigue. Il se reposa d'abord à la résidence Saint-Jacques, puis devint vicaire général de Mgr Lartigue à l'érection du diocèse de Montréal en 1836. Le travail ne manquait pas à l'évêché cette année-là. Viau, qui le premier en 1831 avait conseillé à Mgr Lartigue de s'adjoindre un évêque coadjuteur, l'encouragea à

trouver le plus tôt possible un successeur à son auxiliaire, Mgr Pierre-Antoine Tabeau*, décédé depuis un an déjà, avant même d'avoir été ordonné évêque. C'est ainsi qu'Ignace Bourget* fut proposé comme le plus digne candidat à cette charge. Le pape Grégoire XVI acquiesça à cette proposition.

Toujours en 1836, le Conseil législatif ne renouvela pas la loi sur les écoles de syndics, qui datait de 1829. Viau était depuis longtemps sensibilisé aux lois que le gouvernement avait ratifiées dans le domaine de l'enseignement primaire. Comme beaucoup d'autres curés, il avait refusé en 1822 le poste de visiteur d'une école régie par l'Institution royale pour l'avancement des sciences, que lui avait offert le gouvernement. La loi sur les écoles de fabrique, adoptée en 1824, correspondait sûrement plus à ses vues. L'année 1836 marqua donc la fin d'une concurrence entre les écoles de syndics et les écoles de fabrique.

Viau participa de plus à la réunion convoquée, le 12 avril 1836, par le maire Jacques Viger* en vue de mettre sur pied une école normale à Montréal, tel que le prévoyait la loi sanctionnée le 21 mars précédent. Il y fut même élu au premier tour de scrutin membre du comité de direction de cette école normale ; il se trouva aux côtés, entre autres, de Louis-Joseph Papineau*, de Viger et du pasteur presbytérien Henry Esson*. On commença à dispenser des cours à l'automne de 1837, mais l'école connut plus ou moins de succès, compte tenu de l'insurrection de novembre 1837. Sur ces entrefaites, on nomma Viau curé de la paroisse Saint-Sulpice, près de Montréal.

Que Viau ait réuni un groupe de prêtres en 1841 au presbytère de Repentigny en vue de protester contre le nouveau projet de loi scolaire, déposé le 20 juillet, puis présenté en deuxième lecture dès le 3 août, ne surprend dès lors nullement. Ce qui était au cœur des discussions, c'était la place qui serait désormais réservée aux diverses confessions religieuses dans l'éducation des enfants. Le point de vue du clergé catholique, dont Viau était l'un des porte-parole, consistait principalement en ce que les évêques « [avaient] de droit divin un droit de regard sur les écoles ». Légèrement modifiée, la loi qui visait à pourvoir plus amplement à l'établissement et au maintien des écoles publiques fut ratifiée le 18 septembre 1841 et commença à s'appliquer le 1^{er} janvier 1842. Un système d'écoles publiques était définitivement établi au niveau primaire dans l'ensemble de la province du Canada. Le principe de la confessionnalité y était assuré, grâce en particulier à l'intervention du clergé catholique canadien.

Trois ans plus tard, à peine âgé de 60 ans, Viau se retira à l'hospice Saint-Joseph, à Montréal. Il y mourut le 13 juin 1849 et fut inhumé à la cathédrale Saint-Jacques quelques jours plus tard. Il avait de son vivant distribué à divers établissements d'enseignement sa magnifique collection de livres.

La personnalité de Pierre Viau n'est pas nécessairement attachante, du moins à première vue. Son besoin de solitude et sa curiosité intellectuelle ont favorisé, en même temps qu'ils les révèlent, ses tendances de chercheur et son souci de la vérité. Son état de santé plus ou moins précaire est peut-être un signe de grande sensibilité qui explique sans doute sa difficulté d'adaptation à l'aspect pratique du ministère paroissial. En somme, n'était-il pas un de ces hommes perfectionnistes, particulièrement intelligents, qui ne réussissent pas à se sentir bien dans le monde de leur temps ? Leurs aspirations dépassent de beaucoup ce qu'ils peuvent accomplir.

LUCIEN LEMIEUX

AAQ, 12 A, F : f^{os} 165, 187–188 ; G : f^{os} 154, 172–173, 180 ; 210 A, VII : 452 ; VIII : 76–77, 171b, 506–507 ; IX : 340–344, 357–358 ; XVI : 161–163, 182–184, 293–295, 332–334 ; XVII : 84–87, 113–114 ; 61 CD, Saint-Nicolas, I : 35 ; 303 CD, I : 132.— ACAM, 295.099, 827-5, 831-5, 832-4, 833-5, -6, -7, -8, -9, 834-2 ; 355.108, 837-1, 838-1, -2, 839-1 ; 901.013, 829-1, -2, -4, -6, 830-2, 831-5, 832-1, -2, -3, -4, 833-2, -3 ; 901.029, 833-1, -2, -3 ; 901.044, 826-1 ; RLB, II : 16, 21 ; RLL, IV : 134–143 ; V : 40–42, 44–45.— ANQ-M, CE1-51, 13 juin 1849 ; CE1-54, 24 juill. 1784.— Arch. de l'évêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (La Pocatière, Québec), Saint-Ignace (Cap-Saint-Ignace), I : 76, 79, 94.— Arch. de l'évêché de Trois-Rivières (Trois-Rivières, Québec), D5, Viau à Plessis, 14 mars 1812 ; G5, Viau à Plessis, 1^{er} août 1822.— Adrien Cance, *le Code de droit canonique : commentaire succinct et pratique* (8^e éd., 4 vol., Paris, 1949–1952), 2 : 428.— J.-C. de La Poype de Vertrieu, *Compendiosæ institutiones theologicæ ad usum seminarii pictaviensis [...]* (6 vol., Poitiers, France, 1778).— *Le Séminaire de Québec : documents et biographies*, Honorius Provost, édit. (Québec, 1964).— *Mélanges religieux*, 13 août 1841.— *La Minerve*, 18 juin 1849.— Allaire, *Dictionnaire*.— Tanguay, *Répertoire* (1893).— L.-P. Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec* (2 vol., Montréal et Toronto, 1971), 2 : 44–45.— Chabot, *le Curé de campagne*, 59–60.— [L.-]A. Desrosiers, *les Écoles normales primaires de la province de Québec et leurs œuvres complémentaires ; récit des fêtes jubilaires de l'école normale Jacques-Cartier, 1857–1907* (Montréal, 1909), 55–56.— Douville, *Hist. du collège-séminaire de Nicolet*, 1 : 49.— Labarrère-Paulé, *les Instituteurs laïques*, 60.— Lemieux, *l'Établissement de la première prov. eccl.*, 215, 300, 312, 322, 395.— Maurault, *le Collège de Montréal* (Dansereau ; 1967).— Ouellet, *Bas-Canada*, 260–268.— Pouliot, *Mgr Bourget et son temps*, 1 : 124.— J.-J. Lefebvre, « Saint-Constant-Saint-Philippe de Laprairie, 1744–1946 ; la vie religieuse », *SCHEC Rapport*, 13 (1945–1946) : 125–158.

Bibliographie générale

© 1988–2025 Université Laval/University of Toronto